

CONSEIL

Conseil

**ÉVALUATION EN PROFONDEUR DU COMITÉ D'EXAMEN DES
SITUATIONS ÉCONOMIQUES ET DES PROBLÈMES DE
DÉVELOPPEMENT**

Résumé

JT03484371

ÉVALUATION EN PROFONDEUR DU COMITÉ D'EXAMEN DES SITUATIONS ÉCONOMIQUES ET DES PROBLÈMES DE DÉVELOPPEMENT

Le Comité d'examen des situations économiques et des problèmes de développement (ci-après le « Comité » ou le « Comité EDR ») a été créé en 1961 et a pour objectif principal d'améliorer de manière durable les performances économiques des Membres et de certains non-Membres en favorisant une meilleure compréhension des principaux défis économiques auxquels ils sont confrontés, afin de contribuer au renforcement de leurs politiques économiques. Il s'y emploie au travers de ses Études économiques et procédures d'examen par les pairs. Son président est d'ordinaire un expert à la réputation établie, qui n'est généralement pas choisi parmi les délégués siégeant au Comité EDR, qui sont les Conseillers économiques des délégations permanentes auprès de l'OCDE à Paris.

Cette évaluation en profondeur apprécie les performances du Comité EDR à l'aune notamment de son objectif principal exposé ci-dessus. Il en ressort que les Membres jugent la pertinence des objectifs et des travaux du Comité « moyenne à élevée ». Les Études économiques sont utilisées par les pays examinés pour alimenter l'élaboration des politiques, susciter ou appuyer des propositions de réforme, étayer la réflexion sur l'action publique et étoffer les connaissances de fond, souvent parallèlement à d'autres documents. Les Membres utilisent les Études économiques des autres pays comme source d'informations générales pour établir des notes internes et des aide-mémoire, mener des recherches, assurer le suivi des économies, s'étalonner par rapport aux économies comparables ou repérer les bonnes pratiques de celles-ci. Les Études économiques d'autres pays ont tendance à être utilisées lorsque cela entre dans le périmètre des activités d'une personne (d'où l'importance de connaître tout l'éventail des utilisateurs finals et de diffuser les Études auprès d'eux). L'étalonnage et l'identification des bonnes pratiques exigent une certaine connaissance de ce que contiennent les Études économiques des autres pays.

Dans certains cas, on peut relever une influence directe des Études économiques de l'OCDE sur l'élaboration des politiques ; en règle générale, il peut toutefois être difficile de distinguer leur contribution exacte de celles des autres sources et facteurs qui influent sur la formulation et la réforme de l'action publique. L'évaluation quantitative fait apparaître un impact « élevé à très élevé » à l'aune des appréciations portées par les Membres sur les Études économiques consacrées aux Membres. En revanche, les Membres jugent « très faible » l'impact des Études économiques consacrées aux non-Membres sur l'élaboration et la mise en œuvre de leurs propres politiques. Ainsi, et cela se conçoit sans peine, les Études économiques de non-Membres n'ont guère d'impact sur l'action publique dans les Membres et servent plutôt de documents de référence. On observe une logique comparable chez les non-Membres, pour qui les Groupes de produits se rapportant aux non-Membres ont un « très fort » impact, mais ceux relatifs aux Membres n'ont qu'un impact « moyen ».

Les entretiens menés avec des responsables de l'action publique dans des pays Membres choisis confirment le rôle important que jouent les Études économiques dans les processus d'élaboration des politiques des pays Membres examinés. En outre, il est fait référence aux Études économiques dans les documents de l'OCDE relatifs au G20, notamment ceux en rapport avec les thèmes « Croissance forte, durable, équilibrée et inclusive » et « Durabilité : viabilité climatique et énergie ».

Plusieurs facteurs influencent l'utilisation et l'impact des Études économiques dans les Membres. Dans l'ensemble, la qualité des Études économiques est jugée favorablement et le regard extérieur qu'elles portent est considéré comme utile. Les suggestions, lorsqu'il y en a, visent souvent à rendre les recommandations plus utiles encore, par exemple en veillant à ce qu'elles puissent véritablement se traduire par des mesures concrètes, soient hiérarchisées et tiennent compte des spécificités des pays. L'avantage comparatif de l'OCDE sur les questions structurelles, la perspective transnationale et le fait que les Études économiques permettent des comparaisons internationales sont considérés

comme un atout du Comité EDR. La pertinence des chapitres thématiques est jugée favorablement et citée comme un facteur clé qui facilite leur utilisation.

Le contexte national et l'actualité jouent un rôle important en facilitant l'impact d'une Étude économique (ou en y faisant obstacle). Lorsqu'elle paraît à un moment opportun, l'Étude économique peut être reçue avec intérêt et encourager des réformes. Cependant, le contexte national peut aussi ne pas être pleinement propice au changement lorsque l'Étude est publiée. Dans certains cas, des recommandations sont répétées d'une Étude à la suivante. Si les bonnes conditions sont réunies, cela peut être bénéfique lorsque les Études traitent de politiques qui peuvent être difficiles à modifier et parviennent à susciter l'attention des milieux politiques.

Le fonctionnement du Comité est « très satisfaisant ». Les délégués portent une appréciation favorable sur les résultats des processus de définition des priorités, même si une réflexion plus précoce autour du programme de travail et budget serait bienvenue. Le Comité se réunit fréquemment – 20 fois par an environ – pour conduire des examens par pays, et les participants estiment qu'il s'agit de réunions bien menées qui portent sur les questions de fond et sont informatives. Les délégués examinent d'autres questions dans le cadre de « réunions spéciales ». Celles-ci sont également jugées utiles. Actuellement, elles sont toutefois programmées au coup par coup, et une meilleure prévisibilité serait bienvenue.

Les liens horizontaux les plus serrés avec d'autres organes de l'OCDE ont été tissés avec le Comité de politique économique (CPE), et en particulier son Groupe de travail n° 1 (GT1). Le Comité prend également part à des projets horizontaux, dont « Bâtir une Stratégie de l'OCDE pour le logement » et la phase 2 du projet « Vers le numérique ». Il bénéficie souvent de la participation de ses délégués à d'autres organes et projets en leur qualité de conseillers économiques. La coopération entre comités est limitée, bien que le Comité EDR soit entré en contact avec le Groupe de travail sur la corruption dans le cadre de transactions commerciales internationales au sujet des questions de corruption. Le Comité pourrait étudier d'autres possibilités similaires de coopérer directement avec des organes de l'OCDE lorsque c'est pertinent et utile, afin de servir son objectif d'assurer un traitement cohérent des questions abordées régulièrement dans les Études économiques.

S'agissant des relations mondiales, le Comité a consacré des Études à 38 non-Membres durant la période couverte par l'évaluation. Si, comme évoqué plus haut, les Études de non-Membres ont logiquement un impact sensiblement moins fort sur l'action publique dans les Membres que celles consacrées à ces derniers, certaines données indiquent qu'elles ont eu un impact perceptible dans les pays non Membres. Il ressort des entretiens que le dialogue entre certains non-Membres et le Comité pourrait être renforcé. Au cours du biennium 2021-22, les Études consacrées à des Partenaires clés seront financées par des contributions volontaires. Si, aux yeux de certains délégués, le nouveau dispositif de financement pourrait permettre aux Partenaires clés de s'approprier davantage leurs Études économiques, il se pourrait que les Études de certains de ces Partenaires ne soient pas réalisées faute de financement.

Plusieurs organisations internationales sont en mesure de participer aux réunions régulières du Comité EDR. Leurs retours au sujet de la coopération avec le Comité sont positifs, et elles soulignent que les Études économiques leur sont utiles pour alimenter et compléter leur base de connaissances.

Business at OECD (BIAC) et la Commission syndicale consultative (TUAC) ne coopèrent pas formellement avec le Comité, mais les missions organisées dans les pays donnent généralement lieu à la consultation de représentants d'organisations patronales et syndicales qui sont souvent associées à ces deux organisations. Il ressort des entretiens que, pour le BIAC et la TUAC, le Comité EDR et ses travaux sont importants et ont un impact, et une coopération renforcée avec le Comité serait bienvenue. Si certains délégués jugent peu claire la valeur ajoutée qu'apporterait la participation du BIAC et de la TUAC aux réunions régulières, d'autres notent que les Études économiques abordent des sujets d'intérêt commun et estiment qu'il pourrait être bénéfique d'envisager une consultation sous une forme à définir.

Dans ce contexte, six recommandations sont formulées à l'issue de l'évaluation en profondeur pour améliorer encore la performance du Comité et l'impact de ses produits.

Évaluation¹

<i>Pertinence</i>	<i>Moyenne à élevée</i>
<i>Efficacité</i>	<i>Élevée</i>
<i>Qualité des produits du Comité</i>	<i>Moyenne à élevée</i>
<i>Fonctionnement du Comité</i>	<i>Très satisfaisant</i>

Recommandations IDE

Recommandation n° 1: Le Comité d'examen des situations économiques et des problèmes de développement (Comité EDR) devrait réviser le formulaire d'évaluation remis aux délégués ainsi que le questionnaire de retour d'information et en faire un usage plus systématique, en vue d'en renforcer l'impact.

Recommandation n° 2: Pour continuer de renforcer la pertinence et l'impact des Études économiques et pour mieux en tirer parti, le Comité devrait davantage promouvoir leur utilisation auprès des Membres et des non-Membres.

Recommandation n° 3: Lorsque c'est pertinent et utile, notamment dans l'optique des chapitres thématiques et à la suite des expériences récentes, le Comité d'examen des situations économiques et des problèmes de développement devrait continuer de rechercher des possibilités de coopérer avec d'autres organes de l'OCDE, afin de garantir un traitement cohérent, auquel le Comité est attaché, des questions abordées régulièrement dans les Études.

Recommandation n° 4: Le Comité d'examen des situations économiques et des problèmes de développement devrait réfléchir à l'expérience des réunions virtuelles, afin de déterminer s'il est possible d'en tirer des leçons en vue de faciliter une augmentation de la participation à distance de non-Membres à ses activités durant et après la pandémie de COVID-19.

Recommandation n° 5: Le Comité d'examen des situations économiques et des problèmes de développement devrait évaluer les conséquences pouvant découler du remplacement du financement de Partie I des Études consacrées aux Partenaires clés par des contributions volontaires, en faisant fond sur l'expérience acquise durant le premier biennium d'application de ce dispositif et, selon le résultat de cette évaluation, réviser le cas échéant ce dispositif.

Recommandation n° 6: Le Comité d'examen des situations économiques et des problèmes de développement devrait réévaluer son approche actuelle à l'égard de Business at OECD (BIAC) et de la Commission syndicale consultative (TUAC), en vue de renforcer encore la communication et les circuits de remontée de l'information durant la préparation des missions dans les pays.

¹ La pertinence, l'efficacité et la qualité sont notées sur une échelle de 9 points (très faible / très faible à faible / faible / faible à moyen / moyen / moyen à élevé / élevé / élevé à très élevé / très élevé); le fonctionnement du comité est noté sur une échelle de 5 points (insuffisant / moyen / satisfaisant / très satisfaisant / excellent).